



## LE MÉMOIRE DE RECHERCHE Maîtrise de Géographie politique et culturelle 24 crédits ECTS

*Directive adoptée le 9 septembre 2020  
par le Comité scientifique de la Maîtrise<sup>1</sup>*

Dans la Maîtrise en géographie politique et culturelle, le mémoire peut être réalisé sous deux formes :

- Mémoire de recherche
- Mémoire de stage<sup>2</sup>.

Le mémoire de recherche doit en principe être dirigé par une personne dont l'enseignement figure au plan d'études de la Maîtrise en géographie politique et culturelle ; dans tous les cas, la personne doit être titulaire d'un doctorat. Le sujet du mémoire est défini d'entente avec le/a directeur-x-trice. Le mémoire de recherche est constitué d'un travail écrit et d'une soutenance orale.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-x-e de trouver son/sa directeur-x-trice au plus tard à partir du troisième semestre de la maîtrise et, dès l'obtention de son accord, de l'annoncer via le formulaire d'inscription *ad hoc*.

### **Objectifs, forme et contenus du mémoire de recherche**

Le mémoire de recherche s'inscrit dans la continuité pédagogique du projet de recherche de bachelor (PdR)<sup>3</sup>, en évaluant la capacité de l'étudiant-x-e de maîtrise à mener une *démarche de recherche aboutie*. En effet, outre la problématisation du sujet choisi, un cadre conceptuel et théorique, une revue de la littérature et la formulation d'un protocole de recherche, le mémoire doit comporter une *dimension empirique* conséquente. L'étudiant-x-e est amené-x-e à réaliser une *recherche de terrain* originale, fondée sur la *collecte et l'analyse d'un corpus de données primaires* (de source ethnographique, archivistique, etc.), ou à participer à une équipe collectant des données dans le cadre d'un projet de recherche.

---

<sup>1</sup> Mis à jour le 17.09.2021.

<sup>2</sup> Cf. document « Le stage. Maîtrise de géographie politique et culturelle ».

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations cf. document intitulé « Grille de compétences attendues » du PDR en géographie et environnement.

Le mémoire de recherche peut être présenté :

- sous la forme d'un texte scientifique conséquent (de 160'000 à 220'000 signes environ, espaces compris, bibliographie et annexes non incluses) ;
- sous la forme d'un film documentaire réalisé de manière individuelle mais dans le contexte d'un contrat de co-production avec les Studios MédiasUnis. Il est accompagné d'une problématique écrite qui explique la démarche, s'appuie sur un cadre conceptuel et théorique, et la contextualise dans la littérature scientifique (minimum 60'000 signes, espaces compris, bibliographie et annexes non incluses).
- sous un autre format visuel (bande dessinée, reportage photographique, etc.) validé par le/a directeur-x-trice et le/a juré-x-e, réalisé de manière individuelle. Il est accompagné d'une problématique écrite qui explique la démarche, s'appuie sur un cadre conceptuel et théorique, et la contextualise dans la littérature scientifique (minimum 60'000 signes, espaces compris, bibliographie et annexes non incluses).

### **Conditions de réussite**

La soutenance peut avoir lieu en tout temps pendant le semestre mais au plus tard le dernier jeudi de la session d'examen du semestre choisi ou de la session de rattrapage. Il n'y a pas d'inscription pour le mémoire ni sa soutenance : cette inscription s'effectue automatiquement au moment où le procès-verbal de la note parvient au Secrétariat des étudiant-x-e-s de la Faculté des sciences de la société. Le travail écrit et la soutenance orale sont évalués par un jury composé du/e la directeur-x-trice de mémoire et d'un-x-e autre expert-x-e qualifié-x-e (titulaire au minimum d'une maîtrise en sciences sociales)<sup>4</sup>.

Le travail écrit et la soutenance donnent lieu à une seule note. La condition de réussite est l'obtention d'une note égale ou supérieure à 4.00 minimum.

En cas d'échec, le/a candidat-x-e doit suivre les recommandations du jury et présenter le travail remanié à une seconde soutenance, qui compte pour la deuxième et dernière tentative.

### **Consignes spécifiques pour l'étudiant-x-e**

- Obtenir l'accord d'un ou d'un-x-e directeur-x-trice de mémoire (au plus tard après la validation de l'enseignement T406254 Méthodologie)
- Une fois le-la directeur-x-trice trouvé-x-e, remplir le « Formulaire d'inscription au mémoire »<sup>5</sup>, qui doit être signé par

---

<sup>4</sup> D'autres configurations concernant la direction ou la composition du jury sont possibles mais doivent toujours être validées au préalable par le/a directeur-x-trice de la Maîtrise en géographie politique et culturelle.

<sup>5</sup> Tous les formulaires sont disponibles sur la page internet de la maîtrise.

l'étudiant-x-e et par l'enseignant-x-e (le renvoyer à [Irene.hirt@unige.ch](mailto:Irene.hirt@unige.ch) et [sandrine.sciarrino@unige.ch](mailto:sandrine.sciarrino@unige.ch)).

*Après la soutenance, les documents suivants doivent être envoyés au/à la directeur-x-trice :*

- La version finale du mémoire en PDF
- La notice analytique dûment remplie
- Le formulaire pour les archives ouvertes signé par l'étudiant-x-e et son/a directeur-x-trice.

*En l'absence de ces documents, aucune note ne pourra être validé*